

La scolarisation des enfants porteurs de handicaps

Le point de vue des parents

Le dossier, paru dans le *Nouvel Educateur* de septembre 2002, a tenté de montrer dans quelles conditions, pour des enseignants et des professionnels, un enfant porteur de handicap pouvait être accueilli de façon bénéfique dans une classe ordinaire. Le point de vue des parents de l'enfant semble aussi important à prendre en considération. Certains disent qu'il s'agit d'un parcours du combattant, d'autres qu'ils se sentent bien seuls face à un certain nombre de démarches administratives nécessaires pour que leur enfant soit scolarisé en milieu ordinaire. La création des groupes départementaux « Handiscol » devait permettre des relations plus faciles avec les familles. Il semble bien qu'actuellement ce ne soit pas encore le cas.

Un cas dramatique : grève de la faim d'une maman d'élève trisomique

Nadjat Heyraud, responsable de l'Association HANDEIS a entamé une grève de la faim pour « exiger la mise en œuvre des obligations légales de scolariser en milieu ordinaire les enfants handicapés, et mettre en évidence la carence de l'administration du rectorat de Paris ».

Rappel des obligations de l'Éducation nationale, des conditions

minimales pour une intégration réussie et du rôle des familles dans cette scolarisation.

La Fédération des Associations pour l'insertion sociale des personnes porteuses de trisomie 21 (FAIT 21), Fédération des GEIST 21 (Groupe d'étude pour l'insertion sociale des personnes porteuses de Trisomie 21) :

– « tient à rappeler que l'intégration scolaire des personnes porteuses d'une trisomie 21 a pu fortement progresser au cours des dernières années grâce à l'engagement des familles et au soutien des

professionnels de l'éducation et de la santé ;

– constate que ces avancées ont permis aux personnes porteuses d'une trisomie 21 de démontrer la validité des revendications initiales de leurs familles ;

– s'indigne que cette intégration puisse encore parfois se heurter à des inerties voire de la mauvaise volonté qui pousse des parents à de telles extrémités pour faire reconnaître les droits élémentaires de leur enfant ;

– rappelle que l'école pourra d'autant mieux remplir sa mission d'intégration et répondre au choix des

parents qu'elle sera aidée par des dispositifs d'accompagnement compétents et professionnels, adaptés et diversifiés, obtenus par création et redéploiement. Le droit ne s'applique que s'il en a les moyens ;

– souligne que l'intégration des enfants handicapés dans le système ordinaire de l'Éducation nationale permet à tous les enfants d'apprendre à vivre ensemble, véhiculant ainsi des valeurs civiques de base qui constituent le fondement de notre société ».



Difficultés de l'intégration : peur des enseignants, des ATSEM (1) ?

Christine Renard, maman d'Émilie, IMC (Infirme motrice cérébrale), 11 ans, qui prépare son entrée en 6^e :

Christine Renard parle d'abord de la difficulté de la scolarisation d'Émilie en maternelle : « Les ATSEM, les unes après les autres, ont produit des certificats médicaux disant qu'elles n'étaient pas aptes à aider Émilie dans sa scolarité. Les institutrices se sont débrouillées sans. »

« C'est vrai que nous avons rencontré des gens formidables qui ont accepté de dialoguer avec nous et qui ont ensuite accepté de tenter l'expérience avec Émilie. Nous avons aussi rencontré des gens qui avaient peur, des gens pour qui nous avons accepté des choses qui nous paraissaient inacceptables justement pour faire évoluer ces craintes : accepter de prendre un CES, accepter le matelas par terre, accepter que pendant la période fauteuil, elle reste au début enfermée. Il faut entendre, accepter et respecter les craintes si on veut faire évoluer les mentalités. C'est à nous d'aider les enseignants. Je pense qu'on y est



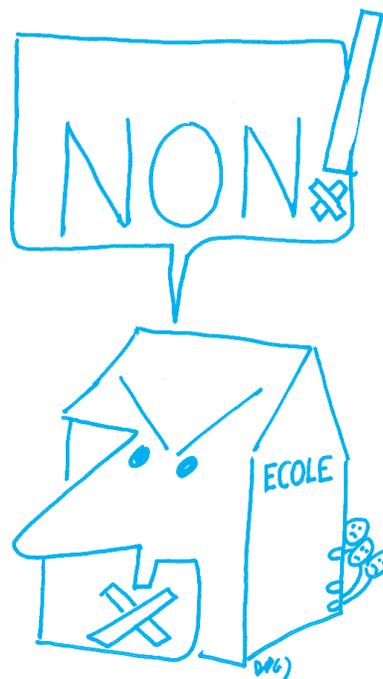
arrivé un petit peu, l'essentiel est là, sans oublier l'apprentissage de la citoyenneté pour les autres enfants. »



Manque de formation des personnels des établissements scolaires

Monsieur Malaterre, papa de Vincent (myopathe) :

« Cette année, par exemple, en collège nous n'avons pas réussi à convaincre le principal qu'il fallait constituer cette équipe éducative. Quand, à force de le harceler, il a fini par consentir à réunir une équipe éducative, il a réuni avec lui, son assistante, les parents, le médecin scolaire mais il a refusé d'accepter la présence de l'auxiliaire d'intégration et celle d'un technicien d'insertion de service régional d'aide de l'AFM (Association française contre la myopathie) que nous avons invité.



Il ne faut pas penser que l'intégration est naturelle et se fait couramment. Quand l'intégration fonctionne c'est bien souvent parce que les parents sont les premiers moteurs. Ils vont chercher les professionnels.

Nous avons eu la chance de nous adresser à Aix-en-Provence à l'école Freinet. Freinet c'est l'accueil de tous, ils ont donc accepté notre enfant. A partir du moment où ils ont accepté ces enfants, ils ont découvert les problèmes. »



Problèmes des commissions

Jocelyne Colombier, FCPE de l'Aisne :

« Dans les commissions CCPE (Commission de circonscription préélémentaire et élémentaire) quand les enfants ont des problèmes, les parents nous disent : On est face à un tribunal. »

Henri Prost, éducateur spécialisé :

« Il faut humaniser les commissions (CCPE, CCSD: Commission de circonscription du second degré) en arrêtant de faire vivre aux parents une situation de tribunal. Arrêter de les faire entrer dans la salle de la commission après le temps plus ou moins long pendant lequel les différents professionnels se concertent entre eux. »

« Les parents, les enseignants, partenaires avec eux de la démarche d'intégration, désirent avoir un échange sur la nature du handicap, de la pathologie. »



Bénéfices de l'intégration mais difficultés de « l'après »

Florence George, maman de Christophe :

« L'intégration, c'est bien, autant pour l'enfant intégré qui bénéficie de la socialisation, de la prise d'autonomie, d'un enrichissement d'expériences, d'apprentissage, que pour tous les autres enfants de l'école, qui, en contact avec les enfants de la CLIS (Classe d'intégration scolaire), apprennent la tolérance, la solidarité, le droit à la différence, le respect de l'autre et du handicap.

Mais après la CLIS, nous nous trouvons confrontés à des problèmes que ni l'Éducation nationale, ni la CDES (Commission départementale de l'éducation spéciale), ni le ministère de la Santé ne semblent capables de résoudre.

Il faut s'inscrire sur des listes d'attente, sans aucune certitude d'avoir une place. Il nous a même été répondu que nous n'avions qu'à garder notre enfant à la maison, comme des centaines de familles

qui n'ont pu trouver de place pour leur enfant handicapé.

Dans un pays comme le nôtre, qui se dit défenseur des droits de l'homme, des droits de l'enfant, il est inadmissible d'entendre de tels propos.

L'école est obligatoire jusqu'à 16 ans. Ne le serait-elle pas pour les enfants handicapés ? Pourquoi les enfants handicapés n'ont-ils pas tous leur place ? Chaque individu doit avoir sa place dans la société. Charge pour elle de trouver les structures nécessaires. »



Nécessité de choix pour chaque situation

« Les parents doivent avoir la possibilité de choisir. J'entends dire qu'il faut absolument que les enfants soient intégrés dans le milieu ordinaire. Oui, c'est bien, mais il faut qu'il existe d'autres réponses à côté c'est-à-dire qu'il faut que les parents et les enfants aient le choix. L'enfant veut rester dans le milieu ordinaire, on lui donne un auxiliaire d'intégration pour l'aider et il reste dans le milieu ordinaire. L'enfant veut aller en institut, il va en institut. Toutes les situations sont individuelles. Il faut étudier cas par cas. »



Apports de l'intégration pour tous

Jacques Deroo, administrateur FCPE chargé du dossier AIS (Adaptation et intégration scolaire), département du Nord :

« On passe aussi à la constitution d'une société solidaire parce que quand un enfant handicapé est dans une école, il reçoit de l'école, mais il donne aussi. Lorsqu'il exprime quelque chose, lorsqu'il apporte sa logique, sa douceur,

il contribue à une évolution de la citoyenneté dont toute l'école et la société profitent.

Si nous avons des enfants qui ont vécu leur scolarité avec des enfants malades et handicapés, le jour où ils seront aux commandes du pays, je suis sûr qu'ils prendront des décisions concernant le handicap autres que celles que prennent nos décideurs actuels. »

Quand nous scolarisons un enfant porteur de handicap ou un autre enfant d'ailleurs, souvenons-nous de ce que ces parents ont dit et essayons de permettre à tous de trouver la place qui doit être la leur.

Janine Charron

Coordination du Secteur AIS de l'ICEM

(1) Agent territorial spécialisé des écoles maternelles.

UN CERTAIN NOMBRE DE TÉMOIGNAGES EXTRAITS DE

- Cahier n° 42, La famille et l'école (supplément n° 1 à la Lettre de la famille et l'école n° 218 du 24 mai 2001) revue de la Fédération des conseils de parents d'élèves,

- GEIST Soleil n° 30 (avril 2002), bulletin trimestriel de la Fédération des associations pour l'insertion sociale des personnes porteuses d'une trisomie 21 - FAIT-21),

grâce à l'aimable autorisation de ces deux associations, permettent d'illustrer les problèmes posés.